

**« LA GESTION DE LA DIVERSITÉ ETHNIQUE DANS LES ARMÉES.
Le cas du Royaume-Uni, des États-Unis, de la Belgique et des Pays-Bas »**

**Anaïs REDING, Matt BASSFORD, Claire CELIA, Kristin WEED, Emmanuel HASSAN
Préface et postface de Irène EULRIET et Ines MICHALOWSKI**

Il s'agit, dans la présente étude, d'identifier les mesures, parfois grandement variables, qui ont été mises en place au titre de la gestion des minorités ethniques au sein d'un groupe de quatre pays relativement proches : le Royaume-Uni, les Etats-Unis, la Belgique et les Pays-Bas.

Le premier chapitre, consacré au Royaume-Uni, détaille la façon dont les décideurs britanniques ont abouti, aiguillonnés par des recours devant les tribunaux et en application du programme du *New Labour*, à définir l'objectif d'une équivalence statistique entre la démographie du pays et celle de l'institution militaire en vue de renforcer la cohésion nationale. Le deuxième chapitre, consacré aux Etats-Unis, retrace les étapes successives des politiques publiques ciblant les minorités (noire puis hispanique) depuis les années 1950, soulignant le double angle adopté, à la fois racial et ethnique. Le cas belge, abordé dans le troisième chapitre, donne à voir combien une approche fondée sur l'ethnicité, entendue comme race, est ressentie comme dangereuse dans un pays où l'extrême droite affiche des scores électoraux importants et expose le modèle alternatif privilégié, axé sur la culture. Les Pays-Bas sont l'objet du quatrième chapitre, qui fait état de la démarche spécifique des armées en matière de « diversité », dans un contexte où la reconnaissance des communautés imprègne profondément l'organisation sociale. Dans tous les cas apparaît la difficulté d'assurer un suivi systématique des politiques mises en œuvre ainsi que d'encourager la promotion de membres de groupes sociaux non majoritaires aux échelons les plus élevés de la hiérarchie. Les quatre chapitres du rapport montrent la variété des pratiques et la polysémie des termes employés.

Dans leur préface et leur postface, Irène Eulriet et Ines Michalowski soulignent les dispositifs les plus importants et examinent les bienfaits de l'approche comparative. Plus fondamentalement, elles situent les résultats obtenus par rapport aux régimes de citoyenneté des différents pays examinés et en considèrent les implications pour la question nationale.